



## Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif pour adoption

<b>Résolutions :</b> Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel	
<b>A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2020-2021</b>	
<b>1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2020-2021 au(x)quel(s) ces projets de résolution contribueront s'ils sont adoptés :</b>	<b>Produit 4.3.2</b> Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes
<b>2. En quoi l'examen des projets de résolution se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2020-2021 ?</b>	Sans objet
<b>3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2020-2021 qui ne peut pas être couverte par le budget programme approuvé pour 2020-2021 :</b>	Sans objet
<b>4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer les résolutions :</b>	Concernant le <b>projet de résolution 1</b> (Rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur et barème des traitements), les amendements au Règlement du personnel entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Concernant le <b>projet de résolution 2</b> (Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général), les modifications de la rémunération entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Concernant le <b>projet de résolution 3</b> (Paiements et retenues, principes régissant le recrutement, et suppression de postes), les amendements au Règlement du personnel entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Il n'y a pas de date définie de fin d'application.
<b>B. Incidences, en termes de ressources, de l'application des résolutions pour le Secrétariat</b>	
<b>1. Dépenses totales pour appliquer les résolutions, en millions de USD :</b>	Les dépenses afférentes aux trois projets de résolution sont déjà prévues dans le budget programme approuvé pour 2020-2021. Il est à noter que le coût des traitements est toujours soumis à une certaine variabilité en raison, entre autres facteurs, de l'ajustement de poste, des taux de change et de la situation des différents membres du personnel en termes de personnes à charge et de droits à l'allocation pour frais d'études des enfants. Ces coûts supplémentaires seront absorbés dans les fluctuations du budget global alloué aux traitements et dans le coût moyen des postes.
<b>2.a Dépenses estimatives déjà prévues dans le budget programme approuvé pour 2020-2021, en millions de USD :</b>	Sans objet

<b>2.b</b>	<b>Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas prévues dans le budget programme approuvé pour 2020-2021, en millions de USD :</b> Sans objet
<b>3.</b>	<b>Estimation des dépenses à prévoir dans le projet de budget programme 2022-2023, en millions de USD :</b> Sans objet
<b>4.</b>	<b>Estimation des dépenses à prévoir dans les futurs projets de budget programme, en millions de USD :</b> Sans objet
<b>5.</b>	<b>Volume des ressources disponibles pour financer l'application des résolutions lors de l'exercice en cours, en millions de USD :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– <b>Ressources disponibles pour financer les résolutions lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li><li>– <b>Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li><li>– <b>Le cas échéant, estimation des ressources non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li></ul>

= = =